

Comité de parents Marie-Victorin

	1		
Adrien-Gamache	Jason Caron-Michaud	Guillaume-Vignal	ABSENT
André-Laurendeau	Olivier Bourreau	Hubert-Perron	Caroline Bédard
Antoine-Brossard	Reine Bombo	Jacques-Ouellette	ABSENT
Armand-Racicot	ABSENT	Jacques-Rousseau	Ledoux Sopie Woumedi Guylaine Charon (s)
Bel-Essor	Nicolas Brosseau Sybel Forget (s)	Joseph-De Sérigny	ABSENT
Bourgeoys-Champagnat	Sheila Ellien	Lajeunesse	Étienne Patenaude
Carillon	Geneviève Fernet-Godcharles (s)	Laurent-Benoît	Claudia Lafrance
Charles-Bruneau	Zahra Moungid	Lionel-Groulx	Robert Jr Samson
Charles-LeMoyne	ABSENT	Marcelle-Gauvreau	ABSENT
Christ-Roi	Nicola Grenon	Marie-Victorin (Brossard)	ABSENT
Du Curé-Lequin	ABSENT	Marie-Victorin (Longueuil)	ABSENT
D'Iberville	Marie-Christelle Dufour	Maurice-LDuplessis	Maggie-Audrey Bélanger (s)
De La Mosaïque	Sébastien Haspect (s)	Mgr.AMParent	ABSENT
De la Rose-des-Vents	Angélique Paquette	Monseigneur-Forget	Francis Rodrigue
De Maricourt	Élise Martinez	Paul-Chagnon	ABSENT
De Normandie	Simon Morin	Paul-De Maricourt	Sheila Ellien (s)
Des Mille-Fleurs	ABSENT	Pierre-D'Iberville	Sarra Atti
Des Petits Explorateurs	ABSENT	Pierre-Laporte	Soizic Blanchard
Des Quatre-Saisons	ABSENT	Préville	ABSENT
Des Saints-Anges	Marine Assadollahi	Rabeau	Ann-Marie Ryan
Du Jardin-Bienville	ABSENT	Sainte-Claire (Brossard)	Sorel Lorence Kanghem
Du Tournesol	Julie Brouillard	Sainte-Claire (Longueuil)	Chantal Parenteau
ÉI de Greenfield Park	Hélène Garon	Saint-Jean-Baptiste	AUCUN
ÉI du Vieux-Longueuil	François X. Kemtchuain Tague	Saint-Joseph	Julien Archambault (s)
Éi Lucille-Teasdale	Hélène Garon	Saint-Jude	AUCUN
École Mille-Sports	Claudel Picard-Roy	Saint-Laurent	Olivier Coulombe
Éc. rég. du Vent-Nouv.	ABSENT	Saint-Romain	Isabelle Giannaralli
Éc. sec. de l'Agora	ABSENT	Samuel-De Champlain	Normand Dubreuil
École sec. Saint-Edmond	AUCUN	Tourterelle	ABSENT
École spec.des Remparts	AUCUN	Personnel	
Félix-Leclerc	ABSENT	Secrétaire administrative	Geneviève Brochu
Gaétan-Boucher	Maxime Bleau	Autres participants	
Gentilly	Hernan Angulo Lara Teixeira Carneiro (s)	Directrice générale	Marie-Dominique Taillon
George-Étienne-Cartier	Maryse Villeneuve	Secrétaire	Me Jean-François Primeau
Georges-P. Vanier	Sylvain Pouliot		
Gérard-Filion	Ida Francoeur Guylaine Charron (s)		



Comité de parents Marie-Victorin

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE/CONSTATATION DU QUORUM

L'ouverture de la rencontre se fait à 19 h 17 et le président M. Nicola Grenon constate le quorum.

2. PAROLE À LA PRÉSIDENCE/MOT DE BIENVENUE

Les dernières heures ont été fébriles pour tout le système de gouvernance scolaire avec l'adoption sous bâillon de la Loi 40 ce samedi matin à 3 h 21! Cela bouleversera effectivement la gouvernance des commissions scolaires et change immédiatement le statut des commissaires. Le comité de parents reçoit d'ailleurs comme invitée la Directrice générale M^{me} Marie-Dominique Taillon qui présentera un aperçu de la situation actuelle. La période de questions du point 5 portera donc uniquement sur la loi 40 puisque le directeur général adjoint M. Clermont ne participe pas à la rencontre de ce soir.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution N° CP-20200210-01

Il est proposé par M^{me} Ann-Marie Ryan, et appuyé par M. Olivier Bourreau, d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajout du point 7. Loi 40;
- Décalage des points suivants.

Un amendement pour modifier le terme « commissaires » du point 15.2 par « aviseurs » est proposé par M. Jason Caron-Michaud. La proposition n'est pas appuyée.

Un amendement pour modifier le terme « commissaires » du point 15.2 par « conseillers » est proposé par M. Nicolas Brosseau est appuyé par M. Jason Caron-Michaud.

Amendement adopté à l'unanimité Résolution adoptée à l'unanimité

4. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CSMV

Le directeur adjoint du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications de la CSMV, Me Jean-François Primeau, appuiera la directrice générale M^{me} Taillon dans la présentation de la loi 40. De par son expérience des dix dernières années en tant que président de la table des secrétaires généraux de la Montérégie, Me Primeau sera d'une aide précieuse. M^{me} Taillon souligne qu'il travaille de concert avec l'ensemble des secrétaires généraux.

La directrice générale se retrouve avec un cumul de fonctions depuis peu. Le service de la direction générale n'a pas terminé de lire les quelques trois cents articles de la nouvelle loi, ainsi que la centaine d'amendements adoptés avant la sanction. La loi 40 change la gouvernance scolaire en profondeur et il nécessitera beaucoup de travail pour s'approprier les impacts. Il s'agit d'une décision prise par le Gouvernement du Québec et à partir de ce moment, le rôle de la directrice générale est d'appliquer cette loi et d'en soutenir son application en mobilisant les différents acteurs du milieu, enseignants, parents et partenaires de la communauté, pour faire de cette transition une réussite.

De leur côté, les commissaires, les élus scolaires, vivent beaucoup d'émotions avec la dissolution du conseil des commissaires : ce dernier n'a plus de mandat. Le conseil des commissaires sera remplacé par un conseil d'administration. En plus de continuer d'assumer ses propres responsabilités, la direction générale assumera le

pouvoir du conseil des commissaires, de la présidence du conseil des commissaires et des commissaires. La transition reste encore à voir avant l'arrivée du conseil d'administration qui devrait se réaliser à partir du 15 juin 2020. La DG devient employé du conseil d'administration.

Le monde scolaire se questionne sur des choses qu'il prenait pour acquises. De nouvelles perspectives doivent se prendre. La directrice générale rencontrera donc le conseil des commissaires dès demain pour échanger et discuter sur ce que sera les rôles et les mandats, sur quels sujets le « comité-conseil » donnera son opinion.

Une rencontre est aussi prévue avec le président du comité de parents M. Grenon.

5. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS (QUESTIONS POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE)

Le représentant de l'école Bel-Essor demande si le MEES épaule la direction pendant le processus, s'il donne des lignes directrices. À seulement 8 heures ouvrables plus tard, il est encore trop tôt pour répondre à cette question. Il faut affronter les machines politique et administrative. Les directeurs généraux sont à l'heure de recueillir leurs besoins. Pour se faire, ils ont besoin de connaître les différents impacts.

La représentante de l'école Gérard-Filion se demande s'il y a un risque que certains dossiers soient mis sur la glace le temps que les choses se mettent en place. C'est une certitude, certains dossiers devront être différés. Pour le moment, seuls les dossiers importants qui ont un impact direct sur la réussite des élèves seront traités en priorité.

Le représentant de l'école Lionel-Groulx se questionne sur la façon dont seront diffusées les informations dans les CÉ. Les directions d'école recevront une formation sur les changements qu'apporte la loi 40 le 19 février. Pour le moment, leur responsabilité demeure de protéger les classes. Des règlements encadrent les conseils d'établissement et le comité de parents et ces changements législatifs auront un impact sur les conseils d'établissement, il sera donc nécessaire que ceux-ci en soient tenus informés.

Le représentant de l'école internationale du Vieux-Longueuil s'informe si la direction générale peut donner davantage de détails sur la composition et les fonctions des futurs conseils d'administration. La DG se trouve en intérim en attendant la mise en place du conseil d'administration. La disposition de la loi lui permet de créer un comité « aviseur » pour convenir ensemble de certaines modalités. C'est ce « comité-conseil » que la DG consultera avant de prendre une décision. C'est pour cette raison qu'elle ressent le besoin de rencontrer le CC demain.

M^{me} Taillon ne s'est pas encore rendu jusqu'aux modalités d'élection dans les articles de loi. Ce qu'on sait, c'est que le conseil d'administration, qui remplacera le conseil des commissaires, sera composé de cinq parents du comité de parents (CP), provenant de cinq districts (la DG consultera d'ailleurs le CP sur ces cinq districts en temps et lieu), et cinq représentants du personnel (une direction d'établissement, un membre du personnel enseignant, un professionnel, un employé de soutien et un gestionnaire du centre administratif). Ces dix personnes coopteront cinq membres de la communauté, et ces 15 personnes administreront le futur centre de services scolaires qui remplacera la CSMV. Tous ces détails du processus électif seront diffusés.

La substitut de l'école Gentilly demande s'il y a un échéancier prévu et si cela interfère avec le renouvellement des différentes conventions collectives. Non, les conventions collectives sont gérées par le Gouvernement du Québec et la CSMV n'applique que les conventions qui sont négociées au niveau national. Tous les travaux soumis à la consultation doivent se poursuivre. Le CP donnera son avis à la direction générale plutôt qu'au conseil des commissaires. M^{me} Taillon répète qu'il y a beaucoup d'informations à filtrer en très peu de temps et qu'il lui est difficile d'avoir une réponse claire, seulement quelques heures après la diffusion de la loi 40. Il n'existe d'ailleurs pas encore de texte définitif de la loi 40, telle qu'adoptée.

Certains services sont plus occupés ces dernières heures. Le Service des ressources humaines poursuit son travail de recrutement. C'est pourquoi la direction générale souhaite rappeler que tous les acteurs collaboreront dans le respect du rôle que les commissaires ont joué.

La représentante de l'école Pierre-D'Iberville demande si la loi 40 touche les indices de milieu socio-économique (IMSE). Non, il n'y a pas de rapport entre la LIP et les IMSE. Concrètement, la loi 40 n'a pas d'impact sur la vie scolaire des élèves et les services à l'élève.

Le représentant de l'école Saint-Laurent se demande si certaines dépenses autrefois adoptées par le CC serontgelées. La DG a plein pouvoir et ne peut pas ralentir les projets d'agrandissement ou les constructions de nouvelles écoles. M^{me} Taillon veut assurer sa pleine transparence.

Le représentant de l'école Mille-Sports demande si la nouvelle loi 40 modifie de quelque sorte les critères d'inscriptions. Non, par contre il y a une nouvelle procédure particulière pour les demandes extraterritoriales, c'est-à-dire pour les demandes d'une commission scolaire à une autre. Il y aurait allègement des démarches administratives et il n'y aurait plus de limite. Mais rien ne concerne les dates d'inscription.

Coronavirus

À la suite des multiples sorties médiatiques entourant l'épidémie du coronavirus, le SPAL a émis un communiqué en collaboration avec la CSMV afin de prévenir les incident haineux liés à ce virus. M^{me} Taillon rappelle que la CSMV ne tolère sous aucun prétexte que des enfants, des parents ou des membres du personnel soient ostracisés.

6. Procès-verbal de la rencontre du 13 janvier 2020

6.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution N° CP-20200210-02

Il est proposé par M. Olivier Bourreau et appuyé par M^{me} Sybel Forget d'adopter le procès-verbal du 13 janvier 2020 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

6.2 SUIVIS DES PROCÈS-VERBAUX

Le président rappelle que la présentation de la répartition des services éducatifs 2020-2021 devait se faire ce soir mais a été chamboulée par la sortie de la loi 40. Le CP sera toutefois amené à se prononcer lors de la prochaine rencontre. Les membres sont donc invités à prendre connaissance du document et à signifier les changements, s'il y a lieu, d'ici la prochaine rencontre.

Les calendriers scolaires 2020-2021 adoptés par le conseil des commissaires du 28 janvier, sont ceux qui changeaient la période de Noël du lundi au vendredi (trois fins de semaine), mais vu le fait que vraiment presque toutes les CS étaient synchrones sur la semaine de relâche, soit la première semaine du mois de mars, avoir été à part aurait causé des soucis cette année pour plusieurs parents, le CC a donc adopté les versions avec la même semaine de relâche que prévue.

7. Loi 40

7.1 RAPPEL DE L'ACTUALITÉ

Tel que discuté avec la direction générale en début de séance, le projet de loi a été adopté sous bâillon le 8 février 2020.

7.2 Un comité sera formé au prochain CP pour proposer des ajustements à la régie interne.

Les membres intéressés à participer à ce sous-comité sont invités à se présenter à la fin de la rencontre pour soumettre leur nom.

7.3 LETTRE AU MINISTRE/PREMIER MINISTRE, LECTURE EN CHAMBRE

Une présentation sur l'ensemble des effets de la loi 40 sera faite au prochain CP. La lettre du président du CP au ministre de l'Éducation et du Premier ministre, sera partagée dans le courriel de suivi.

7.4 FIN DU MANDAT DES COMMISSAIRES

Les commissaires occuperont un poste de conseillers jusqu'au mois de juin. Suivront des élections pour élire les membres du nouveau conseil d'administration en avril ou mai. Puis finalement viendra une transition au CP.

7.5 RÉSOLUTION IMMÉDIATE POUR RÉGULARISER LA POSITION DES ACTUELS COMMISSAIRES ISSUS DU CP

Résolution N° CP20200210-03

CONSIDÉRANT l'adoption, le 8 février 2020, du projet de loi 40 modifiant la Loi sur l'instruction publique; CONSIDÉRANT le changement de statut de « commissaires issus du comité de parents » en « conseillers »,

terme et situation qui ne sont pas prévus dans les règles de régie interne du comité de parents de la CSMV (CP);

CONSIDÉRANT le besoin d'assurer une continuité et d'éviter les malentendus;

IL EST RÉSOLU PAR LE COMITÉ DE PARENTS DE LA CSMV, SUR LA PROPOSITION DE M^{ME} SARRA ATTI ET APPUYÉ PAR M. SÉBASTIEN HASPECT :

QUE

les commissaires issus du comité de parents, maintenant conseillers et après juin sans titre, et n'ayant pas d'autre titre au sein de l'exécutif, soient confirmés au sein de l'exécutif du CP en tant que directeur ou directrice et maintenus en poste jusqu'aux prochaines élections du CP.

Adoptée à l'unanimité

7.6 FCPQ ET AQPDE

M. Nicolas Brosseau explique que dans la mêlé entourant l'adoption de loi 40, l'Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE) a cru bon de sortir un communiqué pour soutenir cette action.

D'autre part, M^{me} Ida Francoeur note que le président de la FCPQ a publié un communiqué exprimant son accord avec une partie de l'amendement (lien entre le CP et la CS allait être maintenu) tout en soulignant que les travaux n'étaient pas terminés. Certains représentants n'ont cependant pas trouvé le communiqué convenable ou adéquat et deux plaintes ont été déposées au comité d'éthique et de gouvernance de la FCPQ. On pourrait ensuite voir si le CP de la CSMV veut aussi déposer un avis à la FCPQ.

Nicola. Discussion en groupe restreint pour faire une position qui pourrait être reçue ou non par le comité de parents. Venez à la fin de la rencontre ceux qui sont intéressés à se rencontrer.

8. COMITÉ CULTUREL

M^{me} Zahra Moungid a participé à la rencontre du comité culturel consultatif le 12 janvier 2020. Il s'agit d'une table d'une quinzaine d'intervenants, dont des directions d'établissement du primaire, du secondaire et de la formation professionnelle, des enseignants, des conseillers pédagogiques, des membres de service de garde, des commissaires, des parents, des bibliothécaires et des membres de la communauté, qui révise l'offre culturelle de la CSMV. Les intervenants se sont questionné sur ce que pourrait être le prochain slogan culturel de la CS. Les membres ont manifesté l'intérêt de changer le visage de la CSMV. Il a aussi été question de

développer un personnage culturel représentatif de la diversité culturelle de la CSMV. On a également soulevé le désir de développer un service de médiation culturelle en allant chercher des intervenants de différentes cultures.

La Politique culturelle de la CSMV vise à maintenir la culture à différents niveaux, à favoriser l'accès à la culture, à faire connaître la culture québécoise d'hier et à bâtir la culture de demain. Le groupe a donc évaluer les façons de favoriser l'intégration de la culture des immigrants à celle québécoise.

Une prochaine rencontre est prévue le 28 mai 2020.

Le représentant de l'école secondaire André-Laurendeau demande si des discussions se sont tenues par rapport aux écoles qui ont choisi des programmes pédagogiques particuliers culturels puisque ces programmes ont été retirés des écoles secondaires. Le sujet n'a pas été traité, mais M^{me} Moungid apportera la question à la prochaine rencontre.

9. RETOUR SUR LE SOUPER DES REPRÉSENTANTS (2^E PARTIE)

M^{me} Guylaine Charron résume les propos qui se sont tenus à la table « Horaires et calendriers scolaires » lors du souper des représentants. Il a été question du changement d'horaire, d'horaire cyclique au primaire, d'une semaine de congé en novembre, de semaines de quatre jours trois semaines sur quatre, etc. Ce qui a été soulevé, c'est que les horaires du secondaire débutent beaucoup trop tôt.

10. Avis cours d'ÉCR

À la dernière rencontre, les représentants ont été appelés à se prononcer sur la nouvelle mouture du cours qui remplacerait celui d'éthique et culture religieuse (ÉCR). Le CP a compilé les réponses reçues et enverra un avis à la commission parlementaire.

Résolution N° CP20200210-04

Il est proposé par M. Nicola Grenon et appuyé par M^{me} Guylaine Charron d'envoyer l'avis du CP à la commission parlementaire.

Un amendement pour ajouter la méthode d'échantillonnage à l'avis est proposé par Mme Isabella Giannaralli et secondé par M. Jason Caron-Michaud.

Pour : 14 Contre : 16

Abstention: 10

Amendement rejeté Résolution adoptée à l'unanimité

11. SÉCURITÉ ENTOURANT LES ÉCOLES

11.1 RÉSOLUTION

Résolution N° CP20200210-05

CONSIDÉRANT les multiples questions et questionnement émis par les parents lors des séances de novembre et décembre 2019 du comité de parents de la CSMV (CP);

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un sujet récurrent au CP année après année;

CONSIDÉRANT la plénière tenue lors de la séance de janvier 2020 du CP;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès des représentants du CP, dans laquelle les membres ont soulevé, entre autres :

- les réponses inconsistantes des services municipaux lors d'appels individuels qui semblent avoir souvent bien peu de poids;
- le manque de brigadiers scolaires dénoncé par plusieurs;
- le besoin souvent relevé d'avoir davantage de passages piétonniers et d'autres moyens de gestion de la circulation;
- les problématiques fréquentes et systématiques de sécurité aux alentours des débarcadères;
- et la difficulté soulevée d'avoir du personnel policier (dans un milieu on a noté que c'était causé par l'horaire du changement de quart...);

CONSIDÉRANT que ces problématiques entraînent des incidents et commentaires de parents inquiets parfois sur une base mensuelle, mais généralement hebdomadaire;

CONSIDÉRANT que les parents trouvent en grande majorité que le service des transports de la CSMV ne semble pas, dans sa forme actuelle, être le bon point de chute pour ce type de problématique;

CONSIDÉRANT que bien qu'il soit important que chaque citoyen interagisse directement auprès de sa ville, notamment au moyen du service 311, pour réclamer ces mesures de sécurité, cette solution ne semble pas suffisante et que le poids du nombre nous parait important dans l'atteinte d'une plus grande écoute;

CONSIDÉRANT l'importance que les parents de la CSMV portent à la sécurité des enfants;

IL EST RÉSOLU PAR LE COMITÉ DE PARENTS DE LA CSMV, SUR LA PROPOSITION DE M. NICOLAS BROSSEAU ET APPUYÉ PAR M. NORMAND DUBREUIL DE RECOMMANDER:

QUE la CSMV se dote d'un point de chute central pour les plaintes en matière de sécurité aux abords des écoles. Notamment, mais sans s'y limiter, en termes de circulation sur les rues adjacentes aux écoles, au déneigement, à la signalisation, à la présence policière, au service des brigadiers et aux autobus municipaux afin de présenter une vue consolidée et structurée des problématiques autour des écoles lors d'échanges subséquents avec les villes et que ce service fasse rapport régulièrement des constats présentés aux villes.

> la direction générale de la CSMV se positionnent sur cette problématique d'insécurité récurrente autour de plusieurs écoles afin de requérir du gouvernement des mesures obligeant les villes à prendre acte plus activement des requêtes des commissions scolaires en ce sens.

> > Adoptée à l'unanimité

11.2 NATURE-ACTION

M. Étienne Patenaude invite les membres du CP à faire appel à des groupes d'experts si des questions touchant la sécurité entourant les écoles se manifestent dans les CÉ, tel le groupe Nature-Action, avec qui il a personnellement interagi.

Les membres aimeraient que le CP collige les informations des écoles qui ont eu recours à Nature-Action. L'exécutif l'indiquera également dans le dossier « bon coup ».

Adopté le 11 mai 2020

QUE

12. Sous-comités de travail du comité de parents

12.1 COMMUNICATION

On invite les participants de ce sous-comité à se rencontrer après la séance pour planifier une première rencontre.

12.2 ÉCOLES SANS CÉ/REPRÉSENTANTS

Les travaux de ce comité sont reportés.

12.3 CALENDRIER ET HORAIRE SCOLAIRES

Les travaux se poursuivent, une rencontre est à planifier.

12.4 CYBERDÉPENDANCE ET CYBERINTIMIDATION

M^{me} Chantal Parenteau relancera les participants pour une première rencontre.

13. PROGRAMME DE FORMATIONS

Voici les formations offertes prochainement par Webinaire par la FCPQ :

- Anxiété au primaire et au secondaire : comprendre pour mieux intervenir auprès de mon enfant, le 12 février;
- La facture école, ce qu'il faut savoir pour que le compte soit bon, les 17 et 18 mars.

Les représentants intéressés à suivre les formations Webinaire de la FCPQ doivent compléter le formulaire d'inscription du comité de parents, https://forms.gle/11vepSstDRRRQqG4A, afin de recevoir les informations de connexion.

14. CENTRE DOCUMENTAIRE DU COMITÉ DE PARENTS

Les documents seront disponibles à la prochaine rencontre du comité de parents.

15. PAROLES

15.1 AUX REPRÉSENTANTS DE LA FCPQ

M^{me} Reine Bombo résume la dernière rencontre du 8 février 2020.

Le président Kevin Roy a pris la parole et encourage les membres à regarder de l'avant. Il a souligné sa grande déception de ne pas avoir réussi à avoir l'assurance de la présence d'un représentant EHDAA sur les futurs CA.

15.2 Aux conseiller issus du comité de parents

Le dernier conseil des commissaires de la CSMV s'est tenu le 28 janvier 2020 :

- Entente de partenariat avec l'UDM : le professeur de formation pratique à la faculté des sciences de l'éducation, M. Éric Morissette, accompagnera la CSMV dans l'optique de nos écoles bienveillantes;
- Le PTRDI a été adopté sans modification;
- Les calendriers scolaires 2020-2021 ont été adoptés;
- Quelques appels d'offre ont été octroyées; à cet effet, un comité de sélection pour évaluer la qualité dans un processus d'appel d'offres publiques a été mis sur pied;
- La bourse des commissaires deviendra sans aucun doute la Bourse Lucie-Désilets.

15.3 AUX REPRÉSENTANTS DU CCSEHDAA

M^{me} Guylaine Charron fait un résumé de la dernière rencontre. Le budget du comité a été adopté et il a été question d'une visite d'école spécialisée.

15.4 AU REPRÉSENTANT DU COMITÉ SUR LE TRANSPORT

M^{me} Ida Francoeur a participé à la rencontre du mardi 14 janvier. Il a notamment été question du cas de l'école Georges-Étienne-Cartier qui a perdu un autobus.

15.5 AU TRÉSORIER

Aucun commentaire.

15.6 AU SECRÉTAIRE

M. François Xavier Kemtchuain Taghe rappelle aux représentants l'importance de redescendre les informations du CP dans leur CÉ.

15.7 AUX REPRÉSENTANTS

Le président rappelle la tenue de la rencontre des présidents de CÉ, le 20 février. Il y sera question de la préparation du budget. L'invitation se trouvera dans le courriel de suivi, on remercie les représentants de la faire suivre au président. L'invitation est ouverte au président, vice-président et au représentant.

La deuxième représentation de la pièce *Je Courais, je courais, je courais...* du Théâtre Parminou, se tiendra le 21 février, à l'école secondaire Antoine-Brossard.

On invite les représentants à soumettre des candidats pour le prix reconnaissance du CP. La procédure sera également dans le courriel de suivi. Le CÉ peut proposer d'honorer tout bénévole, mais la FCPQ n'honorera que les parents.

M^{me} Sheila Ellien présente le programme M. Lunette situé sur le chemin Chambly. Les informations seront en suivi mais ne peuvent pas se retrouver sur la page Facebook du CP puisqu'il s'agit d'une compagnie privée. M^{me} Chantal Parenteau propose de la publier sur une page Facebook de Longueuil.

Proposition d'achat du livre « Avoir de saines habitudes financières ».

M. Olivier Bourreau fait la promotion du Centre d'arts de Préville, une école d'arts sans but lucratif qui offre des bourses à des enfants qui n'auraient pas les moyens de s'offrir de tels cours.

M^{me} Chantal Parenteau est à la recherche des statistiques à la CSMV par rapport aux jeunes doués. Elle aimerait savoir s'il serait possible de créer un sous-comité pour élèves doués. L'exécutif demandera à la direction générale ce qu'il y a de prévu à ce niveau à la CSMV.

15.8 AU PUBLIC

Il n'y a pas de public.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 15.

	secrétaire administrative du comité de parents de la CSMV
Nicola Grenon	François Xavier Kemtchuain Taghe
Président	Secrétaire

Ce procès-verhal a été rédiaé par Geneviève Brochu